

OBJET : URGENT | Épidémie de Coronavirus

Madame, Monsieur,

La pandémie du Coronavirus constitue la plus grave crise sanitaire que notre pays ait connue. À la suite des différentes déclarations officielles et notamment l'activation du stade 3 du plan de prévention et la mise en place d'un confinement sur l'ensemble du territoire à compter de ce jour, j'ai souhaité porter à votre connaissance les décisions prises par Val Touraine Habitat pour faire face à l'ampleur de la situation.

Faisant suite aux décisions prises par le Président de la République et le Gouvernement, l'ensemble des organismes Hlm a pris des mesures d'organisation pour permettre, dans la continuité du service, la limitation des contacts. À ce jour les bailleurs sont mobilisés avec leurs prestataires pour garantir que les interventions urgentes de sécurité et d'entretien pourront être menées sur les sites.

Il est de ma responsabilité, dans le cadre de nos missions de service public, de préparer VTH à **privilégier, autant que possible, la continuité des services aux locataires et des systèmes et outils de gestion, ce afin de garantir les interventions urgentes de sécurité et d'entretien sur les sites** ; y compris en mode dégradé, ce qui est le cas à compter de ce jour. Nous avons donc identifié les activités, les fonctions, les personnes dont la présence au travail, ou le maintien de la capacité à travailler (en situation de Télétravail), nous paraît indispensable pour garantir cette continuité.

C'est pourquoi, le continuum de paiement des factures de nos prestataires est considéré comme une priorité et VTH s'engage à assurer un fonctionnement le plus rapide et le plus efficace possible, compte-tenu de ces circonstances exceptionnelles.

En raison de la phase de confinement, certains travaux non urgents et non prioritaires vont cesser et je vous demande de veiller à la mise en sécurité des biens et des personnes. Il vous est ainsi demandé de faire votre possible pour terminer les travaux essentiels de sécurité et/ou d'hygiène. Aucun nouvel Ordre de service (OS) ne sera engagé tant sur des opérations neuves, de réhabilitation ou d'entretien.

De plus, afin de protéger les Français les plus fragiles (personnes âgées de plus de 70 ans, ceux qui souffrent de maladies chroniques ou de troubles respiratoires) j'ai décidé d'interrompre tous les travaux (non urgents et non liés à la sécurité des personnes) au domicile de ces locataires et ce, jusqu'à nouvel ordre. Ces travaux reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront. Les réunions de chantier, en cas de nécessité, qui sont organisées par VTH devront se tenir en extérieur en respectant les consignes barrières.

La propagation rapide de l'épidémie nous conduit naturellement à devoir anticiper une aggravation de la situation sanitaire. C'est pourquoi, une cellule de crise a été constituée et sera réunie autant que nécessaire au sein de Val Touraine Habitat, pour faire face aux évolutions de l'épidémie, informer locataires, collaborateurs, entreprises prestataires et prendre toutes les mesures d'urgence indispensables dans le cadre d'un Plan de continuité d'activité.

Il s'agit ici de mesures préventives et de bon sens qui doivent nous permettre d'être en capacité de réagir au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire.

Je sais compter sur le sens de la solidarité et des responsabilités de chacun d'entre vous.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,



Jean Luc TRIOLLET